

**AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE****Approuvée le 13 mai 2006****Révisée le 2 mars 2013****Révisée le 28 mai 2021****Prochaine révision en 2024-2025**

Page 1 de 3

**CONTEXTE**

Le 26 octobre 2004, le ministère de l'Éducation de l'Ontario lançait la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* (PAL) pour promouvoir la langue et la culture françaises et pour améliorer le rendement des élèves des écoles de langue française. Cette *Politique* vise à aider les élèves francophones de l'Ontario à préserver leur culture, à améliorer leur rendement scolaire et à renforcer leur fierté. Par ailleurs, elle a pour but de garder un plus grand nombre d'élèves dans les écoles de langue française.

La principale raison d'être de la politique d'aménagement linguistique est de contribuer, par des interventions ciblées et planifiées, au développement durable de la communauté scolaire de langue française de l'Ontario.

Voici les trois résultats escomptés de la PAL au niveau provincial :

1. Élèves : Capacité accrue à acquérir les compétences en communication orale afin de maximiser l'apprentissage et la construction identitaire.
2. Personnel scolaire : Capacité accrue à œuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et le développement identitaire de chaque élève.
3. Conseil scolaire : Capacité accrue à maintenir et augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et à la communauté francophone.

**DÉFINITION**

Aménagement linguistique : est la mise en œuvre, par les institutions éducatives, d'interventions planifiées et systémiques visant à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire.

**ÉNONCÉ DE POLITIQUE**

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît l'importance de la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* et s'engage à contribuer à l'atteinte des résultats escomptés par celle-ci tels que présentés ci-dessus.

Ces résultats s'inscrivent harmonieusement dans la mission et la vision du Conseil.

*Mission : Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont des citoyennes et citoyens du monde.*

*Vision : Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.*

**AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE**

---

La *Politique d'aménagement linguistique* énonce cinq visées stratégiques auxquelles le Conseil souscrit et cinq axes d'intervention qui assurent une planification ciblée des activités à entreprendre et des produits livrables dans le but d'atteindre les résultats qu'il s'est fixés annuellement. Les plans d'action qui découleront de la mise en œuvre devront donc être en cohérence avec ces visées et ces axes.

Les visées stratégiques de la *Politique d'aménagement linguistique* consistent à :

- Offrir dans les écoles de langue française un enseignement de qualité adapté au milieu minoritaire.
- Former des jeunes francophones responsables, compétents et forts de leur identité linguistique et culturelle.
- Augmenter les capacités de la communauté d'apprentissage (c'est-à-dire le personnel scolaire, les parents et les élèves) à soutenir le développement linguistique et culturel de la communauté dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.
- Élargir et animer l'espace francophone en établissant des partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté locale et élargie.
- Accroître la vitalité des institutions éducatives ontariennes en favorisant, entre autres, le recrutement et la rétention des élèves des écoles de langue française et contribuer ainsi au développement durable de la communauté francophone.

Les cinq axes d'intervention de la *Politique d'aménagement linguistique* sont :

- L'axe de l'apprentissage
- L'axe de la construction identitaire
- L'axe du leadership participatif
- L'axe de l'engagement parental et communautaire
- L'axe de la vitalité institutionnelle.

Il est dans l'esprit de cette politique que l'apprentissage tout au long de la vie, la construction identitaire et le développement des capacités sont des processus continus qui interpellent toutes les personnes qui de près ou de loin œuvrent au sein du Conseil.

**ENGAGEMENT DU CONSEIL**

Le Conseil s'engage à poursuivre le développement de sa culture d'amélioration dans l'atteinte des résultats provinciaux visés et collaborera pleinement tant au niveau provincial que dans toutes les communautés desservies par ses écoles sur le territoire du Centre-Sud-Ouest pour le développement durable de la communauté francophone.

Le Conseil et ses écoles s'engagent donc à :

- Faciliter, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, la réussite scolaire de chaque élève par la mise en place de programmes et de services pertinents et de qualité qui reflètent la spécificité de la communauté francophone et qui tiennent compte des effets du contexte anglophone sur l'apprentissage des matières et des disciplines scolaires.

**AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE**

Page 3 de 3

- 
- Favoriser la construction de l'identité et l'expression de la fierté d'être francophone par la mise en place de conditions favorables à la création d'un espace francophone qui tient compte du dynamisme et respecte le pluralisme de la communauté de langue française de l'Ontario.
  - Développer les capacités du personnel scolaire, des familles et des élèves à soutenir le développement linguistique et culturel de la communauté dans une vision qui favorise l'apprentissage tout au long de la vie.
  - Accroître les liens avec les partenaires et les appuyer dans leur capacité à développer les programmes, les ressources et les services nécessaires.
  - Accroître la vitalité du Conseil et de ses écoles par un leadership éducationnel qui met l'accent sur les capacités à induire des changements stratégiques contribuant à la pérennité de ces institutions et au développement durable de la communauté francophone.
- .....

**Références :**

1. *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* – Octobre 2004
2. *L'Aménagement linguistique en un clin d'œil* – Charte.